

# PROJET ÉDUCATIF 2018-2022

## Commission scolaire des Draveurs



École du Bois Joli

Adresse CSD	Téléphone	Courriel
200, boulevard Maloney Est Gatineau (Qc) J8P 1K3	819 663-9221	<a href="mailto:dg@csdraveurs.qc.ca">dg@csdraveurs.qc.ca</a>
Adresse École	Téléphone	Courriel
1185, boul St-René Est Gatineau (Québec) J8R 1N1	819 669-1207	<a href="mailto:boisjoli@csdraveurs.qc.ca">boisjoli@csdraveurs.qc.ca</a>

## TABLE DES MATIÈRES

1	Définition du projet éducatif	Page 1
2	Encadrements légaux	Page 1
3	Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	Page 6
4	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	Page 6
5	Énoncé de vision de la Commission scolaire des Draveurs	Page 7
6	Énoncé de vision de l'école en lien avec celui de la Commission scolaire des Draveurs et contexte dans lequel évolue l'établissement primaire	Page 8
7	Enjeux, orientations et objectifs propres à l'établissement en lien avec les consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	Page 10
8	Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite	Page 11
9	Adoption du projet éducatif	Page 13
10	Annexes 1 à 3 : Tableaux de résultats	Page 14

- **Définition**

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

## LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

**Article 36** L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement

Elle a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

**Article 37** Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte

- 1<sup>o</sup> le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- 2<sup>o</sup> les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- 3<sup>o</sup> les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- 4<sup>o</sup> les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
- 5<sup>o</sup> la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

Article 37.1	La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3
--------------	--

## PROJET ÉDUCATIF

## COMMISSION SCOLAIRE

Article 209.2	La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
Article 218	La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
Article 221.1	La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif

## PROJET ÉDUCATIF

## MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Article 459.3	<p>Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.</p> <p>Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.</p>
---------------	---

Article 74	<p>Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.</p> <p>Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.</p>
Article 75	<p>L'article 75 est remplacé par le suivant</p> <p>Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.</p> <p>Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.</p>
Article 83	<p>Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité</p>
Article 96.2	<p>L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.</p>
Article 96.6	<p>Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.</p> <p>Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.</p> <p>Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école</p>

Article 96.13 Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :

- 1° il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
- 1.1° il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- 2° il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
- 2.1° il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
- 3° il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
- 4° il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

Article 96.15 Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5° et 6°, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

- 1° approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- 2° approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
- 3° approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
- 4° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire;
- 5° approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;
- 6° approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3° du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4° du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

Article 19	<p>Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.</p> <p>L'enseignant a notamment le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;</li><li>2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.</li></ul>
Article 22	<p>Il est du devoir de l'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;</li><li>2° de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre; 3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;</li><li>4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;</li><li>5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;</li><li>6° de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;</li><li>6.1° de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;</li><li>7° de respecter le projet éducatif de l'école.</li></ul>

Les autres membres du personnel et les représentants de la communauté doivent collaborer à la mise en œuvre du projet éducatif.

Membres du comité de pilotage	- Anik Charron - Pauline Levesque - Nadia Philion - Judith Dubois	- Nancy Gauthier - Marie-Josée Bourassa - Christine Bélanger
Membres de l'équipe-école		
Élèves		
Parents de l'école		
Partenaires communautaires		
Membres du conseil d'établissement	- Stéphanie Fortin - Stéphanie Powers - Patrick Ngallemo - Jérôme Maltais, président	- Mélissa Fortin - Anie Lagacé - Martin Tremblay
Membres de la direction	- Annick Massie, dir.	- Sophie Lachance, dir. adj.

- **Questionnaire**

**Destinataires :** Personnel de l'école

Date : Du 28 novembre au 3 décembre 2018

Nombre de réponses : 26 répondants

\* documents en annexe

- **Questionnaire**

**Destinataires :** Parents de l'école

Date : Du 3 décembre au 10 décembre 2018

Nombre de participants : 111 répondants

\* documents en annexe

- **Questionnaire**

**Destinataires :** Élèves de l'école

Date : Du 3 décembre au 12 décembre 2018

Nombre de participants : 215 répondants du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle

\* documents en annexe

La Commission scolaire des Draveurs se définit comme une organisation apprenante et inclusive qui mise sur la rigueur, l'engagement, la concertation, la compétence et l'esprit d'ouverture de son personnel et de son équipe de gouvernance. Sa mission éducative (instruire, socialiser et qualifier) se concrétise par des projets novateurs sollicitant la collaboration et la souplesse afin de favoriser l'émergence de l'expertise collective. Mobilisées par l'esprit d'équipe, les actions politiques, administratives et éducatives s'appuient sur les compétences de son personnel, les forces de ses réseaux et de ses partenaires ainsi que la recherche de l'amélioration continue basée sur les données probantes des recherches en sciences de l'éducation. Le développement professionnel de son personnel est le fruit de sa formation continue, de son travail collaboratif et de la valorisation constante de ses réalisations. Le dynamisme et la qualité du rayonnement de ses établissements sont fondés sur une répartition équitable des ressources au service de la réussite des élèves et au développement de la communauté qu'elle dessert tant sur les Plans culturels, sociaux qu'économiques. De plus, la Commission scolaire des Draveurs fait état auprès de la population, dans son rapport annuel et lors d'une assemblée publique, des résultats obtenus face aux objectifs et aux cibles préétablis.

Nous valorisons la compétence, la persévérance et la fierté des réussites.

Nous valorisons l'engagement, la responsabilisation et la collaboration.

Nous valorisons le respect, l'inclusion et l'équité.

Nous valorisons la coopération, le partenariat et le développement de notre communauté.

Nous valorisons l'école publique.

La Commission scolaire des Draveurs priorise le maintien d'un haut niveau de rigueur et d'expertise dans un monde en constant changement. Dynamique, elle s'appuie sur les forces de son personnel et de ses partenaires. Ouverte sur son milieu et dans le respect du principe de subsidiarité, elle contribue au développement continu de ses élèves et de sa communauté tout en s'assurant d'une répartition juste et équitable des ressources. La direction générale de la commission scolaire met en œuvre un processus de suivi soutenu auprès des directions d'établissement afin de vérifier la progression des cibles identifiées pour chacun des buts ministériels préalablement définis. Dans une perspective de gestion axée sur les résultats, elle entend mettre en œuvre le cycle de régulation suivant dans la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite :

- Collecter des données sur les résultats obtenus;
- Comparer ces résultats à ceux recherchés;
- Analyser les pratiques associées aux résultats;
- Identifier les pratiques gagnantes et déterminer les correctifs requis;
- Mettre en application les correctifs retenus;
- Rencontrer les directions d'établissement régulièrement, dans une perspective de supervision de la mise en œuvre de leur projet éducatif et du suivi des élèves vulnérables (Régulation en collaboration avec les directions adjointes si applicable).

Source : *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 entre le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et la Commission scolaire des Draveurs.*

À l'école du Bois Joli, tout comme à la commission scolaire des Draveurs, notre mission éducative (Instruire, Socialiser et Qualifier) se concrétise par des projets novateurs qui donne une couleur à notre école.

- L'approche du soutien au comportement positif (SCP)
- La participation au programme des écoles écocitoyennes
- Le projet Trottibus
- Le partenariat avec le Parc écologique Dalton
- La participation au projet Lire et faire lire avec Campus3
- Les différentes activités organisées pour une transition de qualité vers le préscolaire
- La participation aux activités du mois de l'autisme
- Les différentes activités culturelles et sportives telles que le concours d'épellation, le gala Académie du Bois Joli, le cross-country, le club de ski, les journées d'athlétisme, la journée blanche, la journée mondiale du livre, etc.
- Les activités organisées par l'Organisme de Participation des Parents (OPP) telles que le BBQ, la danse de l'Halloween, le cinéma de Noël, les activités découvertes et la vente de garage.

Également, suite au processus de consultation pour l'élaboration du projet éducatif, nous constatons qu'il existe un sentiment général de satisfaction envers l'école du Bois Joli. En effet, nous sommes reconnus pour avoir développé les forces suivantes :

- Le personnel croit à la réussite de nos élèves.
- L'école est reconnue pour être sympathique et accueillante.
- Le milieu est sain et sécuritaire.
- Les relations entre les enseignants et les élèves sont bonnes.
- Les relations entre l'ensemble du personnel et les parents sont bonnes également.
- Un sentiment de confiance entre le personnel et les parents (familles) est présent.
- Il existe une bonne communication entre tous les acteurs du milieu et les familles.
- Le personnel reconnaît que la direction fait preuve de transparence, de consultation et de collaboration.

Les valeurs fondamentales de l'école sont les suivantes :

- Le respect, la persévérance, la collaboration et la responsabilisation.

**Description du milieu :**

L'école Du Bois Joli a 25 ans cette année puisqu'elle a reçu ses premiers élèves en janvier 1994. Elle est située dans le secteur de l'aéroport à Gatineau. L'école a la chance d'être voisine du Parc écologique Dalton et d'être tout à côté d'un boisé. Dans les dernières années, le secteur a vécu une grande augmentation de clientèle qui a apporté beaucoup de mouvement de la clientèle. Mais, depuis l'arrivée d'une nouvelle école dans le secteur, notre clientèle s'est stabilisée, et maintenant, le territoire de notre école est exclusivement à distance de marche de l'école.

**Description de nos familles**

Nos familles sont presque toutes des familles originaires du Québec. Le taux de familles issues de l'immigration est très minime, soit 4,2 %.

**Indice de défavorisation selon les données du MEES pour l'année scolaire 2017-2018**

Indice du seuil de faible revenu (SFR)	Rang décile	Indice de milieu socio-économique (IMSE)	Rang décile
8,44	5	6,02	4

Nous notons également que plusieurs élèves doivent concilier le travail scolaire avec des activités sportives et culturelles soit pendant ou après les heures de classe. Cela représente un défi pour la réalisation des leçons à la maison, des travaux et de l'organisation en classe au quotidien. Nous souhaitons donc sensibiliser les parents au temps consacré aux activités hors scolaires de leurs enfants et l'impact sur leur vie scolaire.

Description de l'école, du personnel et de la clientèle :

En 2018-2019, nous accueillons une clientèle de 410 élèves répartie dans 2 groupes au préscolaire, 2 groupes pour élèves ayant un TSA et 15 groupes au primaire de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. L'équipe-école est composée de 19 titulaires, 4 enseignants-spécialistes, 1 enseignante-ortho, 2 orthopédagogues professionnelles, 9 personnes en soutien direct aux élèves et 2 secrétaires.

Nous constatons que le personnel de l'école est plutôt stable depuis plusieurs années. Le personnel de l'école est soucieux de se renouveler et d'assurer leur développement professionnel en participant à plusieurs formations. Le travail d'équipe entre les enseignants est aussi un moyen d'entraide important et de collaboration. De plus, notre personnel est ouvert aux nouvelles technologies, a un bon sens critique et est soucieux de répondre aux besoins des élèves. La prévention et le dépistage précoce est une force chez notre personnel. De plus, un suivi des résultats des élèves est réalisé à chaque étape avec les équipes-niveaux et un tableau d'analyse des besoins est complété en fin d'année afin d'améliorer nos interventions et mieux répondre aux besoins des élèves.

Parmi nos élèves, certains ont des besoins particuliers. En effet, la proportion des élèves en classes régulières qui détiennent un plan d'intervention actif au niveau des apprentissages scolaires et/ou au niveau des apprentissages d'habiletés sociales est de 31 %. Un tableau d'analyse des besoins est complété en fin d'année par les enseignants afin d'identifier les élèves ayant les plus grands besoins. Ainsi, pour soutenir ces élèves intégrés en classes régulières, nous avons une équipe d'intervention composée de techniciens(nes) en éducation spécialisée et des services complémentaires offerts par des orthopédagogues et une enseignante-ortho. De plus, pour chacune des classes spécialisées, nous avons les services de deux techniciennes en éducation spécialisées ainsi qu'une préposée aux élèves handicapés pour les deux classes. Les intervenants travaillent en collaboration et partagent les informations relatives aux élèves afin d'assurer un meilleur suivi individualisé.

Description du service de garde :

Notre service de garde offre des services le matin, le midi et en fin de journée. Cette année, 205 élèves réguliers sont inscrits ainsi qu'environ une quarantaine d'élèves qui fréquentent le service de garde de façon sporadique ou en dépannage. Ce service est chapeauté par une technicienne en service de garde, une éducatrice classe principale et de 12 éducatrices.

Suite à l'analyse des différents questionnaires, trois éléments ont retenu notre attention et représente des points à améliorer.

Le premier élément retenu est le développement des habiletés nécessaires chez nos élèves pour l'utilisation des technologies numériques. Considérant que nous n'avions plus accès à un laboratoire informatique depuis plusieurs années dû au surplus de clientèle dans le secteur, nous croyons qu'il nous manquait certaines conditions pour faciliter cet apprentissage. Puisque la reconstruction du laboratoire est actuellement en cours, nous croyons que le développement de cette compétence chez nos élèves sera plus facile à faire.

Le deuxième élément est le nombre et la variété des activités parascolaires offertes à l'école. Les parents semblent affirmer qu'il n'y en a pas assez, mais nous croyons que c'est le manque d'informations qui influence cette perception chez les parents. Nous avons donc convenu d'assurer une plus grande promotion de nos activités existantes et de tendre à augmenter le nombre d'activités parascolaires si possible.

Finalement, la relation entre les élèves au niveau du respect semble difficile. En effet, il arrive que le langage utilisé entre eux est inapproprié, mais nous croyons que cette situation concerne une minorité d'élèves. Nous choisissons donc de travailler cette problématique avec le comité de soutien au comportement positif et l'équipe-école afin de trouver une façon d'améliorer cet élément.

**Cible CSD**

**Objectif 2 :** D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

**Objectif 6 :** D'ici 2030, ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

Cible 2022 MEES	Situation actuelle CSD	Cible 2022 CSD	Indicateurs
<p><b>Écarts (cohorte 08-09)</b> Garçons vs filles : 10,1% à 6,1%** EHDA et régulier : 34,1% à 25,3% Élèves issus de l'immigration : 4,1% à 3%**</p> <p>Ramener de 12,6% à 11,4% la proportion des élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire</p> <p>*réseau public **ensemble du Québec</p>	<p><b>Écarts (cohorte 08-09)</b> Garçons vs filles : 4,3% EHDA et régulier : 39,8% Immigration : +3,6%</p> <p><b>Écarts (cohorte 09-10)</b> Garçons vs filles : 6,3% EHDA et régulier : 38,9% Immigration : 9,3%</p> <p>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8% (15-16) 15,4% (16-17)</p>	<p>Garçons vs filles : 4,3% EHDA et régulier : 34,1% Immigration : 4,1%</p> <p>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8%</p>	<p>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans</p> <p>Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire</p>

**Portrait école**

Le taux de réussite de nos élèves de 6<sup>e</sup> année à l'épreuve ministérielle en lecture de juin 2018 est de 84 %, comparativement à 77% en juin 2017, à 92% en juin 2016 et 72% en juin 2015. Il est important de noter que nos élèves étaient à l'édifice Brébeuf en 2017-2018 et ils étaient répartis dans neufs groupes différents avec des élèves des écoles de La Sablonnière, des Belles-Rives et de la Traversée. Aussi en 2015-2016 et 2016-2017, nos élèves étaient dans des classes satellites à Carrefour avec des élèves en surplus du secteur.

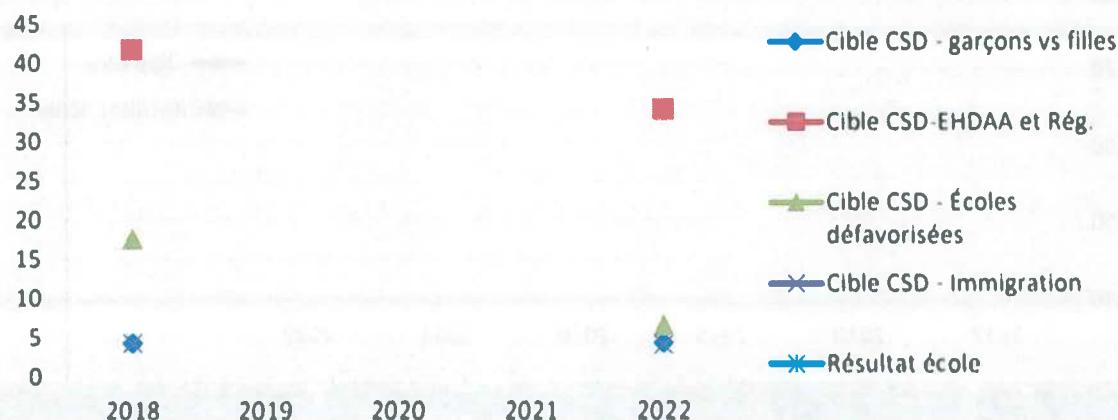
L'analyse de nos écarts actuels (1<sup>re</sup> étape, 2<sup>re</sup> étape et sommaire) en lecture, nous permet de constater que les écarts entre les filles et les garçons sont très variables selon les niveaux et même selon les étapes. Il n'y a donc pas de tendance. Par contre, les écarts entre nos élèves réguliers et les élèves HDAA nous démontrent que les écarts sont plus élevés et sont à tous les niveaux.

Au niveau de la compétence résoudre, l'analyse de nos écarts actuels (1<sup>re</sup> étape, 2<sup>re</sup> étape et sommaire) permet aussi de constater que les écarts entre les filles et les garçons sont très variables. Au niveau des écarts entre nos élèves réguliers et les élèves HDAA, l'écart est plus important. Mais comme la lecture influence grandement les résultats en résoudre, nous avons choisi de travailler la compétence lecture en priorité pour le moment et d'observer les changements sur la compétence résoudre.

Nous souhaitons donc diminuer le nombre d'élèves vulnérables (69% et moins) en lecture chez nos élèves de 6<sup>e</sup> année, particulièrement chez nos élèves HDAA et le suivi des données avec les plans de suivi à chaque étape seront aidants.

**Cible école**

Cible 2022 CSD	Situation actuelle école pour la compétence «Lire» en 6 <sup>e</sup> année	Indicateurs de suivi pour la compétence «Lire» en 6 <sup>e</sup> année
<p><b>DIPLOMATION :</b> Garçons vs filles : 4,3% EHDA et régulier : 34,1% Immigration : 4,1% Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8%</p>	<p><b>LECTURE :</b> Taux de réussite : 96 % Garçons vs filles : 26 % EHDA et régulier : 22,73 % Immigration : 7,35 %</p>	<p>Taux de réussite des élèves à l'épreuve de lecture 6<sup>e</sup> année de 2022. Taux de réussite des élèves HDAA identifiés à l'épreuve de lecture 6<sup>e</sup> année de 2022.</p>



Cible CSD

**Objectif 4 : D'ici 2030, porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4<sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public**

Cible 2022 MEES	Situation actuelle CSD	Cible 2022 CSD	Indicateurs
N/A	87% (juin 2017)	90%	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en français de la 4 <sup>e</sup> année du primaire

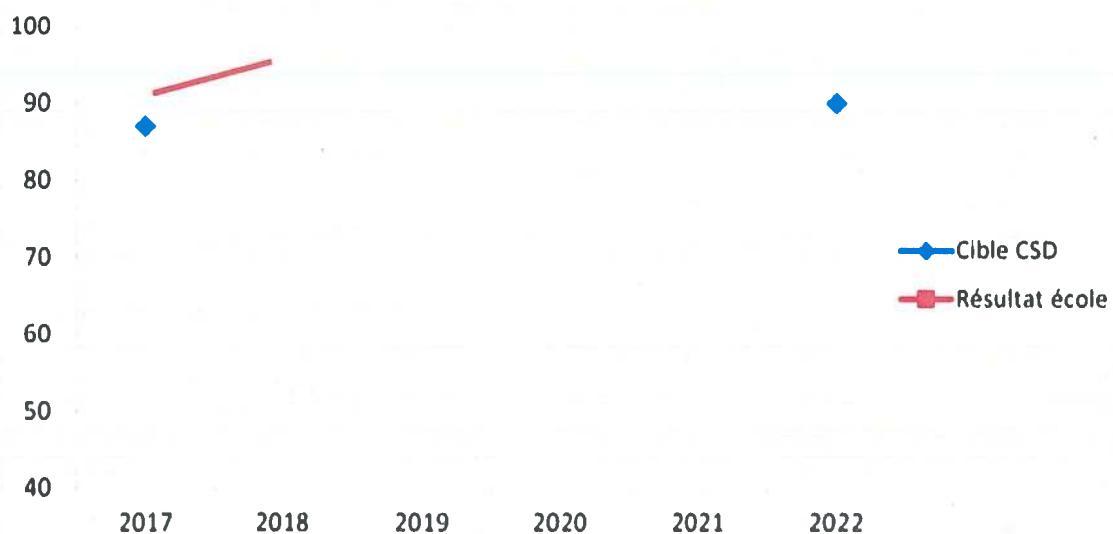
Portrait école

Depuis 2013, le taux de réussite des élèves de 4<sup>e</sup> année à l'épreuve ministérielle d'écriture est en augmentation. Il est passé de 73 % à 95 %. Nous souhaitons donc maintenir un taux de réussite à 90% et plus pour les années à venir.

Poursuivre le suivi des données avec les plans de suivi des élèves à chaque étape.

Cible école

Cible 2022 CSD	Situation actuelle école Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année	Indicateurs de suivi Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année
90%	95 %	Taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 4 <sup>e</sup> année en 2022.



## Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement École du Bois Joli

(CE-xx-0619)

## ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2018-2022 DE L'ÉCOLE DU BOIS JOLI

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 37 et 74 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le projet éducatif de l'école, voir à sa réalisation et procéder à son évaluation;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 209.2 de la Loi sur l'Instruction publique, la Commission scolaire des Draveurs doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite;

Il est proposé par Mme Édith Giasson d'adopter le projet éducatif 2018-2022 de l'école du Bois Joli.

Adoptée à l'unanimité

VRAIE COPIE d'une résolution adoptée par les membres du conseil d'établissement de l'école du Bois Joli à leur séance du 12 juin 2019 à laquelle il y avait quorum.

Gatineau, ce 28 juin 2019



Signature de la direction d'établissement

2019-07-03

Date

Signature de la Direction générale

Date

## Annexe 1

### Portrait des 4 compétences de 2015 à 2018

Portrait de la compétence lecture de 2015 à 2018 pour les épreuves CSD ou MEES:

Bois Joli	Moyenne 2018	Taux de réussite 2018	Moyenne 2017	Taux de réussite 2017	Moyenne 2016	Taux de réussite 2016	Moyenne 2015	Taux de réussite 2015
2 <sup>e</sup> cycle MEES	74 %	83 %	71 %	76 %	72 %	81 %	74 %	82 %
3 <sup>e</sup> cycle MEES	72 %	84 %	72 %	77 %	83 %	92 %	65 %	72 %

Portrait de la compétence écriture de 2015 à 2018 pour les épreuves CSD ou MEES :

Bois Joli	Moyenne 2018	Taux de réussite 2018	Moyenne 2017	Taux de réussite 2017	Moyenne 2016	Taux de réussite 2016	Moyenne 2015	Taux de réussite 2015
2 <sup>e</sup> cycle MEES	74 %	95 %	77 %	91 %	76 %	88 %	72 %	79 %
3 <sup>e</sup> cycle MEES	75 %	92 %	74 %	92 %	76 %	94 %	73 %	90 %

Portrait de la compétence résoudre de 2015 à 2018 pour les épreuves CSD ou MEES:

Bois Joli		Moyenne 2018	Taux de réussite 2018	Moyenne 2017	Taux de réussite 2017	Moyenne 2016	Taux de Réussite 2016	Moyenne 2015	Taux de réussite 2015
2 <sup>e</sup> cycle MEES	Examen (RE)	79%	90%	76%	79%	67 %	69 %	66 %	64 %
3 <sup>e</sup> cycle MEES	Examen (RE)	67%	78%	74%	84%	65 %	68 %	80 %	88 %

Portrait de la compétence raisonner de 2015 à 2018 pour les épreuves CSD ou MEES:

Bois Joli		Moyenne 2018	Taux de réussite 2018	Moyenne 2017	Taux de réussite 2017	Moyenne 2016	Taux de réussite 2016	Moyenne 2015	Taux de réussite 2015
2 <sup>e</sup> cycle MEES	Examen (RE)	79%	82%	77%	82%	78 %	90 %	72 %	76 %
3 <sup>e</sup> cycle MEES	Examen (RE)	67%	67%	69%	73%	69 %	74 %	68 %	66 %

## Résultats – Lecture 2018-2019

### Écarts Filles / Garçons

	1 <sup>re</sup> année			2 <sup>e</sup> année			3 <sup>e</sup> année			4 <sup>e</sup> année			5 <sup>e</sup> année			6 <sup>e</sup> année			2017-2018 Épreuve Juin 2018	
	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.		
<b>8 d'élèves</b>	57	57	71	72	72	62	62	62	61	62	62	52	52	52	52	51	51			
Taux de réussite	96,4%	84%	93%	77,4%	83%	79%	93,4%	94%	95,2%	88,6%	85,5%	92%	78,8%	60%	73%	83,7%	92%	84%		
<b>Filles en réussite</b>	24/25	21/25	23/25	28/35	32/36	30/36	24/25	24/25	23/27	24/28	24/28	24/29	17/29	21/29	23/23	22/23	22/23			
T.R.-Filles	96%	84%	92%	80%	88,9%	83,3%	96%	96%	96%	85,1%	85,7%	85,7%	82,7%	82,7%	82,7%	72,4%	100%	95,7%	95,7%	
<b>Garçons en réussite</b>	31/32	27/32	30/32	27/36	26/36	27/36	34/37	34/37	35/37	31/34	31/34	31/34	17/23	14/23	17/23	20/29	25/28	21/28		
T.R.-Garçon	96,8%	84,4%	94%	75%	77,8%	75%	91,9%	91,7%	94,6%	91,1%	91,1%	91,1%	73,9%	60,9%	73,9%	69%	89,3%	75%	70,0%	
<b>Écart</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-2%</b>	<b>5%</b>	<b>11,1%</b>	<b>8,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,3%</b>	<b>1,4%</b>	<b>-6%</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-11,4%</b>	<b>8,8%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>31%</b>	<b>6,4%</b>	<b>20,7%</b>	<b>26,0%</b>	

### Écarts Réguliers / EHDAa

	1 <sup>re</sup> année			2 <sup>e</sup> année			3 <sup>e</sup> année			4 <sup>e</sup> année			5 <sup>e</sup> année			6 <sup>e</sup> année			2017-2018 Épreuve Juin 2018	
	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.	Étape 1	Étape 2	Som.		
<b>8 d'élèves</b>	57	57	71	71	72	72	62	62	61	62	62	52	52	52	52	51	51			
Taux de réussite	97%	84%	93%	77%	83%	79%	94%	94%	95%	89%	89%	92%	79%	60%	73%	83%	92%	85%		
<b>Élèves réguliers</b>	47/47	47/47	45/50	47/51	47/51	47/48	48/48	48/48	40/41	40/42	40/42	25/25	21/25	24/25	27/27	27/27	27/27			
T.R.-Réguliers	100%	96%	100%	90%	92%	92%	100%	100%	100%	98%	95%	95%	100%	84%	96%	100%	100%	100%	90,91%	
<b>Élèves EHDAa</b>	8/10	6/10	10/21	13/21	10/21	11/14	10/14	11/14	14/20	15/20	17/20	16/27	10/27	14/27	16/25	20/24	17/25			
T.R.- EHDAa	80%	30%	60%	48%	62%	48%	79%	71%	79%	70%	75%	85%	59%	37%	52%	64%	83%	68%	68,18%	
<b>Écart</b>	<b>20%</b>	<b>66%</b>	<b>40%</b>	<b>42%</b>	<b>30%</b>	<b>44%</b>	<b>19%</b>	<b>29%</b>	<b>21%</b>	<b>28%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>41%</b>	<b>47%</b>	<b>44%</b>	<b>36%</b>	<b>17%</b>	<b>32%</b>	<b>22,73%</b>	

## Résultats – Résoudre 2018-2019

### Écarts Filles / Garçons

	1 <sup>re</sup> année				2 <sup>re</sup> année				3 <sup>re</sup> année				4 <sup>re</sup> année				5 <sup>re</sup> année				6 <sup>re</sup> année				2017-2018	
	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Épreuve Juin 2018	Épreuve Juin 2019			
<b>8 d'élèves</b>	57	57	71	72	72	62	62	62	61	62	62	62	52	52	52	51	51	51	52	52	51	52	52			
Taux de réussite	91,2%	91,2%	85,9%	88,9%	86,1%	93,5%	95,2%	95,1%	91,9%	98,4%	84,6%	71,2%	76,9%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%			
<b>Filles en réussite</b>	2/25	2/25	3/35	3/36	31/36	1/25	25/25	25/25	26/27	25/28	28/28	26/29	21/29	22/29	22/29	22/29	22/29	22/29	22/29	22/29	22/29	23/23	23/23			
T.R.-Filles	92%	92%	91,4%	88,9%	86,1%	96%	100%	100%	96,3%	89,3%	89,3%	89,3%	89,7%	72,4%	75,9%	95,7%	95,7%	95,7%	95,7%	95,7%	100%	100%	100%			
<b>Garçons en réussite</b>	3/32	3/32	7/36	3/36	31/36	3/37	34/37	34/37	33/34	32/34	33/34	18/23	16/23	18/23	28/29	26/28	26/28	28/29	26/28	26/28	27/29	27/29				
T.R.-Garçons	90,6%	90,6%	80,6%	88,9%	86,1%	91,9%	91,9%	91,9%	97,1%	94,1%	97,1%	78,2%	69,6%	78,3%	96,6%	92,9%	92,9%	93,1%	93,1%	93,1%	93,1%	93,1%	86,21%			
<b>Écart</b>	1,4%	1,4%	10,3%	0%	0%	4,1%	8,1%	8,1%	-0,8%	-0,8%	-4,8%	2,9%	11,5%	2,8%	-5,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	7,1%	6,9%	5,79%			

### Écarts Réguliers / EHDA

	1 <sup>re</sup> année				2 <sup>re</sup> année				3 <sup>re</sup> année				4 <sup>re</sup> année				5 <sup>re</sup> année				6 <sup>re</sup> année				2017-2018	
	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Étape1	Étape2	Som.	Épreuve Juin 2018	Épreuve Juin 2019			
<b>8 d'élèves</b>	57	57	71	72	72	62	62	62	61	62	62	62	52	52	52	51	51	51	52	52	51	52	52			
Taux de réussite	91,2%	91,2%	84,7%	88,9%	86,1%	93,5%	95,2%	95,1%	90,2%	91,9%	91,9%	82,7%	71,2%	76,9%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%			
<b>Elèves réguliers</b>	44/47	44/47	47/50	48/51	46/51	46/48	47/48	47/48	39/40	39/40	25/25	24/25	24/25	24/25	24/25	24/25	24/25	24/25	24/25	24/25	27/27	27/27				
T.R.-Réguliers	93,6%	93,6%	94%	94,1%	90,2%	95,8%	97,9%	97,9%	97,5%	97,5%	100%	96%	96%	96%	96%	96%	96%	96%	96%	96%	96%	96%	96,97%			
<b>Elèves EHDA</b>	8/10	8/10	14/21	16/21	12/14	12/14	12/14	12/14	16/21	18/22	18/22	13/27	16/27	13/27	13/27	13/27	13/27	13/27	13/27	13/27	13/27	13/27				
T.R.-EHDA	80%	80%	66,7%	76,2%	85,7%	85,7%	85,7%	85,7%	76,2%	81,8%	81,8%	66,7%	48,1%	59,3%	96%	91,7%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	76,19%			
<b>Écart</b>	13,6%	13,6%	27,3%	17,9%	14%	10,1%	12,2%	12,2%	21,3%	15,7%	33,3%	47,9%	36,7%	0,3%	8,3%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	20,78%			

## Annexe 4



### Questionnaire aux élèves - Projet éducatif- Bois Joli

Bonjour et merci de participer à ce questionnaire. Votre participation permettra d'établir les grandes orientations, les enjeux ainsi que les objectifs du projet éducatif de l'école.

Légende : 1 = Peu 5 = Beaucoup 6 = N/A

1. De façon générale, j'aime être à l'école.
2. Je me sens accepté par les élèves de mon école.
3. Mon école est un endroit sympathique et accueillant.
4. Lorsque j'ai besoin d'aide à l'école, je sais qui aller voir.
5. L'école me donne envie d'apprendre de nouvelles choses.
6. En général, mes relations avec les enseignants de l'école sont bonnes.
7. L'école me donne la chance de me reprendre et de m'améliorer.
8. En général, je me sens à l'aise pour aller discuter avec mes enseignants.
9. Les membres de la direction de l'école circulent régulièrement dans l'école.
10. De façon générale, mes relations avec les autres élèves sont bonnes.
11. L'école souligne les bons coups des élèves.
12. En général, le personnel de l'école est agréable et attentionné envers les élèves.
13. La plupart des enseignants voient au respect des règlements de l'école.
14. Le personnel de l'école règle efficacement les problèmes de comportement
15. Le personnel de l'école parle aux élèves des moyens pour prévenir l'intimidation.
16. Le personnel de l'école agit rapidement et nous aide à trouver une solution, lorsqu'il y a un conflit entre les élèves.
17. De façon générale, je crois que je peux réussir.
18. Je suis capable de nommer les matières pour lesquelles je réussis bien.
19. Je suis capable de nommer les matières pour lesquelles j'éprouve des difficultés.
20. Mes enseignants, en général, croient que je peux réussir.
21. Je suis satisfait des projets spéciaux faits à l'extérieur de la classe (Académie du Bois Joli, journée blanche, etc.).
22. Je suis satisfait des activités parascolaires offertes à l'école.

23. Je suis satisfait des activités ou projets spéciaux faits en classe.
24. De façon générale, j'aime fréquenter le service de garde ou le service des dîneurs.
25. En général, mes relations avec le personnel du service de garde ou du service des dîneurs sont bonnes.
26. Je suis satisfait des activités offertes au service de garde.
27. Je me suis déjà senti mal à l'aise à cause de...?

- Mes résultats scolaires
- Ma situation familiale
- Ma différence (langue, apparence, handicap...)
- Mes croyances ou ma religion

28. Je me sens en sécurité à l'intérieur de l'école (couloirs, toilettes, gymnase, etc.)
29. Je me sens en sécurité dans la cour d'école
30. Je me sens en sécurité sur le chemin de l'école (marcheurs)
31. Je me sens en sécurité dans l'autobus
32. Je peux résoudre des conflits à l'école de façon pacifique.
33. Je me sens à l'aise de me confier à au moins un des membres du personnel.

## Annexe 5

### Questionnaire aux membres du personnel - Bois Joli

Bonjour et merci de participer à ce questionnaire. Votre participation permettra d'établir les grandes orientations, les enjeux ainsi que les objectifs du projet éducatif de l'école.



#### Légende : 1 = Peu 5 = Beaucoup 6 = N/A

##### 1. TRAVAIL COLLABORATIF (équipe, objectif commun, partage de matériel....)

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

##### 2. LEADERSHIP PÉDAGOGIQUE (direction, enseignant, professionnel....)

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

##### 3. MOYENS DE COMMUNICATION

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

##### 4. Fonctionnement des comités (C.E., O.P.P., E H D A A...)

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

##### 5. Transparence du processus budgétaire

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

##### 6 Formation continue

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

##### 7 Politiques claires et efficaces

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

8.Processus de consultation

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

9.Relation harmonieuse dans l'équipe

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

10.Présence et accessibilité de la direction

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

11.Surveillance à l'école (midi, récréation...)

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

12.Application du code de vie

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

13.Gestion des absences et des retards

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

14 Prévention de la violence

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

15 Prévention de la toxicomanie

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

16 Climat relationnel en général dans l'école

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

17.Relation des élèves entre eux

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

18.Relation élèves / enseignants

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

19.Diversité de l'offre d'activités parascolaires

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

20.Équilibre sportif / social / culturel

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

21.Activités de reconnaissance et de valorisation

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

22.Service de traiteur, cafétéria (si applicable)

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

23.Service de garde

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

24.La progression des apprentissages

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

25.La gestion des classes

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

26.La différenciation pédagogique

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

27.L'évaluation des apprentissages

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

28.Les méthodes de travail

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

29.Communauté d'apprentissage professionnel

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

30.Apprentissage coopératif

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

31.Gestion des comportements

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

32.La formation continue

**Est-ce que dans mon milieu je perçois.....**

**L'importance que j'y accorde**

33.En terminant, veuillez vous identifier

**Enseignant**

**Soutien**

**Professionnel**

**Je suis membre du personnel**

## Annexe 6

### Questionnaire aux parents - Projet éducatif - Bois Joli



Bonjour et merci de participer à ce questionnaire. Votre participation permettra d'établir les grandes orientations, les enjeux ainsi que les objectifs du projet éducatif de l'école. Légende : 1 = Peu 5 = Beaucoup 6 = N/A

1. Les élèves et les parents ont développé un sentiment d'appartenance envers l'école.
2. Les élèves et les parents perçoivent que la direction et les membres du personnel sont attentifs à leurs besoins.
3. Il existe des mécanismes visant à s'assurer que les parents comprennent sans difficulté l'information, les règles et les procédures.
4. Il existe à l'école des moyens de communication entre le personnel et le parent pour échanger sur le cheminement des enfants.
5. Le personnel de l'école démontre par leurs interventions qu'ils sont attentifs à la santé et au bien-être des élèves.
6. Les élèves se sentent en sécurité. L'école assure un milieu sain et sécuritaire pour les élèves.
7. L'école propose des activités parascolaires diversifiées.
8. Les parents sont informés des différents services offerts.
9. De façon générale, mon enfant aime être à l'école.
10. L'école de mon enfant est un endroit sympathique et accueillant.
11. L'école de mon enfant est un milieu où il fait bon apprendre.
12. Mon enfant se sent accepté par les élèves de son école.
13. En général, mes relations avec les enseignants de l'école sont bonnes.
14. En général, je me sens à l'aise pour aller discuter avec les enseignants.
15. L'école utilise des moyens variés pour communiquer avec les parents (courriel, téléphone, réseaux sociaux, etc.).
16. En général, je me sens à l'aise pour aller discuter avec un membre de la direction de l'école.
17. Je suis rapidement informé lorsque mon enfant rencontre des difficultés.
18. La direction est disponible pour répondre à mes questions.
19. Quand j'ai des questions sur l'école ou sur mon enfant, j'obtiens facilement une réponse.
20. L'école donne aux élèves des moyens de se reprendre et de s'améliorer.
21. Je sais à qui m'adresser à l'école pour obtenir les informations dont j'ai besoin.
22. Le service de garde est un milieu accueillant et stimulant.

23. De façon générale, mon enfant aime fréquenter le service de garde ou le service des dîneurs.
24. En tant que parent, comment qualifiez-vous votre participation à la vie de l'école?
25. De façon générale, quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de l'école?
26. Je connais les activités organisées et offertes par l'OPP (organisme de participation des parents).
27. L'école offre à mon enfant la possibilité de développer ses habiletés à utiliser les technologies numériques.
28. Avez-vous des commentaires ou des suggestions à ajouter?